

Projet de zone commerciale au Gâtineau : un pavé dans le marais hilairois

Vendredi-Matin

VENREDI 6 OCTOBRE 2006

Alors qu'une enquête publique préalable à l'aménagement d'une zone commerciale dans le Gâtineau est en cours, le CPNS (Comité de Protection de la Nature et des Sites) monte au créneau et s'interroge.

Le CPNS du canton de Saint-Gilles-Croix-de-Vie lance un pavé, non pas dans la mare, mais dans les marais salants de Saint-Hilaire-de-Riez bordant la zone industrielle du Gâtineau dont l'agrandissement est prévu avec une Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) à usage commercial. Le projet privé est dans l'air depuis plusieurs années avec la construction d'un grand centre commercial comprenant un hypermarché et environ, une trentaine d'enseignes, le tout sur un linéaire de près de 200 mètres, une dizaine de mètres de hauteur sans compter les parkings prévus sur deux niveaux.



Sophie Furon, la présidente du CPNS.

« Sophie Furon, la présidente du CPNS nous mettons le doigt sur un problème réglementaire majeur : pourquoi morceler les différentes enquêtes publiques et pourquoi déclarer d'utilité publique un projet qui n'a d'autre utilité que privée et commerciale ? Il aurait été plus judicieux d'inclure une enquête publique



Les marais salants de Saint-Hilaire-de-Riez bordent la zone industrielle du Gâtineau dont l'agrandissement est prévu avec une ZAC à usage commercial.

Zone ?

« Nous ne nous positionnons pas, pour le moment, sur le projet proprement dit - explique So-

phie Furon, la présidente du CPNS - nous mettons le doigt sur un problème réglementaire majeur : pourquoi morceler les différentes enquêtes publiques et pourquoi déclarer d'utilité publique un projet qui n'a d'autre utilité que privée et commerciale ? Il aurait été plus judicieux d'inclure une enquête publique sur la modification du plan d'occupation des sols qui, à l'heure actuelle, ne permet pas de construction commerciale sur cette zone précisée classée en Zone Naturelle d'Intérêt Faunistique et Floristique (ZNIEFF) jouxtant une ZICO (Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux) et une SIC (Zone d'Intérêt Communautaire) dans le cadre de Natura 2000.

Eau ?

Bien des réglementations qui laissent le commun des mortels un peu perplexes mais qui obligent les associations de protection de la nature à une vigilance de tous les instants. « Et nous n'avons pas encore parlé de la loi sur l'eau » poursuit Sophie Fu-

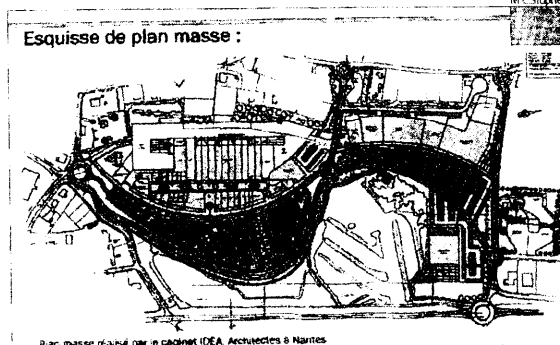
ron « avec une telle construction, d'une telle ampleur, les mesures hydrauliques faites laissent bien des zones d'ombres : quelle masse d'eau le marais va-t-il devoir absorber, tous les réseaux d'assainissement de l'ensemble du bassin sont à revoir... »

Paysage ?

Le CPNS met également l'accent sur l'impact paysager d'un projet « qui détruira de manière agressive le seul rempart qui sépare la ville des marais si fragiles. Toutes ces réflexions, nous allons les porter à la connaissance du commissaire enquêteur qui sera présent en mairie de Saint-Hilaire-de-Riez le vendredi 13 l'après midi et le samedi 14 octobre au matin.

Etude ?

Quant à la conclusion de la longue étude du projet par les administrateurs du CPNS, elle est sans appel : « L'ajout d'une analyse environnementale de l'urbanisme organisée par l'ADEME permet de donner au projet un empaquetage vertueux de maîtrise de l'eau et de l'énergie, mais cet effort ne peut masquer le fait que le projet ne peut se faire sur ce site retenu par une équipe municipale peu encline à l'examen sous l'angle des conséquences environnementales. Pourquoi une ZAC commerciale sur le Gâtineau, site qui n'a pas vocation à être un lieu d'implantation commerciale ? »



Plan de masse du projet